

Informations de base	
2016/2798(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie Subject 4.15.06 Qualifications professionnelles, reconnaissance des qualifications 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.07 Reconnaissance des diplômes, équivalence des formations d'études	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">EMPL</div> Emploi et affaires sociales	ŠOJDROVÁ Michaela (PPE) ULVSKOG Marita (S&D) ŽITANSKÁ Jana (ECR) WEBER Renate (ALDE) ŽDANOKA Tatjana (Verts /ALE) AGEA Laura (EFDD) MARTIN Dominique (ENF)	27/06/2016 27/06/2016 27/06/2016 27/06/2016 27/06/2016 27/06/2016 27/06/2016
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/05/2017	Débat en plénière	CRE link	
17/05/2017	Décision du Parlement	T8-0217/2017	Résumé
17/05/2017	Résultat du vote au parlement		
17/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2798(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/8/06899

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE592.235	20/10/2016	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0217/2017	17/05/2017	Résumé
Proposition de résolution		B8-0298/2017	17/05/2017	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)511	26/09/2017	

Résolution sur le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

2016/2798(RSP) - 17/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution préparée par sa commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) sur le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

La résolution fait suite à une [question parlementaire](#) déposée par la commission EMPL à la Commission européenne, sur le fonctionnement et la révision du cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) actuel.

Les députés considèrent, de manière générale, que le développement plus poussé du CEC pourrait encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie et aider les citoyens en renforçant leurs aptitudes et leurs compétences.

Prenant acte de [l'initiative de la Commission relative à la révision du CEC](#) et à la modernisation des systèmes d'éducation et de formation européens, les députés recommandent de préserver le très riche patrimoine de compétences que représente la transmission des **savoir-faire non seulement techniques, mais aussi manuels** qui ont permis le développement et la croissance de secteurs de production artisanaux propres aux États membres.

Ils soulignent que l'Union devrait permettre à toute personne, indépendamment de son âge ou de son statut, de faire reconnaître ses aptitudes et ses compétences à leur juste valeur, y compris celles développées dans le cadre d'activités de volontariat, mais aussi ses qualifications.

Plus globalement, les députés recommandent :

- plus de flexibilité dans la mise à jour du référencement du cadre national au CEC;
- un rapprochement adéquat entre le CEC et les besoins de la société, y compris le marché de l'emploi ;
- une meilleure exploitation des possibilités offertes par le CEC afin de stimuler et de faciliter la mobilité des étudiants et des travailleurs dans l'Union.

Clarifier certains éléments du CEC actuel : les députés demandent à la Commission d'évaluer si les 3 champs horizontaux (savoirs, aptitudes et compétences) devraient être révisés afin qu'ils deviennent plus compréhensibles et clairs. Ils en appellent à ce que le cadre européen pour le développement des compétences clés de 2006 soit utilisé en tant que ressource principale de référence afin de parvenir à une meilleure cohérence terminologique entre les différents cadres de l'Union et ainsi **parvenir à une véritable approche fondée sur les acquis d'apprentissage**.

Favoriser les formations pour améliorer les compétences : les députés insistent sur la nécessité de promouvoir dans les États membres les **systèmes de formation en alternance** combinant un apprentissage en entreprise et un enseignement dans une école professionnelle. Ils soulignent également la nécessité de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et d'encourager le développement d'une main-d'œuvre mobile et flexible à travers l'Europe.

Mécanisme de validation des compétences acquises : les députés appellent à promouvoir des principes européens communs relatifs à la mise à disposition, ainsi qu'à la validation et à la **reconnaissance rapides des processus d'apprentissage non formels et informels**, y compris toutes les formations acquises en entreprise.

Les députés recommandent également que la Commission développe un outil d'autoévaluation pour les employeurs afin de garantir une utilisation plus efficace du CEC.

Les députés demandent par ailleurs à la Commission :

- de revoir sa politique de promotion des financements fondés sur les résultats en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur afin de garantir le rôle social des systèmes d'éducation et de formation;
- clarifier le rôle escompté pour les points ECVET et les crédits ECTS afin d'assurer une meilleure transparence de la révision vis-à-vis des parties prenantes;
- prendre en compte, dans la réflexion actuelle, les compétences acquises dans les pays tiers.

Les députés soulignent enfin la nécessité d'une plus grande implication des parties prenantes, telles que les services publics de l'emploi, les partenaires sociaux, les acteurs de l'éducation ainsi que la société civile.